



## **BUDGET PRIMITIF 2020**

### **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

#### **SOMMAIRE**

##### **I – SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES**

<b>1. Contexte général bouleversé</b>	page 3
<b>2. Contexte local inédit</b>	page 3
<b>3. HYERES : situation en 2019 et vision rétrospective</b>	
<b>3.1 Fonctionnement</b>	
3.1.1 Grandes masses	page 5
3.1.2 Structure des dépenses	page 6
3.1.3 Structure des recettes	page 8
<b>3.2 Investissement</b>	
3.2.1 Financement des équipements	page 9
3.2.2 Situation des autorisations de programme	page 10
3.2.3 Encours de la dette	page 11
3.2.4 Résultat de clôture	page 12

##### **II - HYERES : ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020**

<b>2.1 Dépenses de Fonctionnement</b>	page 13
<b>2.2 Recettes de fonctionnement</b>	page 14
<b>2.3 Dépenses d'investissement</b>	page 15
<b>2.4 Recettes d'investissement</b>	page 16
<b>2.5 Conclusion</b>	page 16



## **BUDGET PRIMITIF 2020**

### **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le débat d'orientation budgétaire est un exercice imposé par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Il doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif avec présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires. Sans caractère décisionnel, il est, néanmoins, une étape impérative avant l'adoption du budget primitif.

L'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité financière budgétaire et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie COVID-19 précise dans son article 4 la suppression pour l'exercice 2020, des délais maximums entre la date du débat d'orientation budgétaire et celle du vote du budget primitif public (point VIII de l'article 4 de l'ordonnance) ;

**- Exceptionnellement, en 2020, le débat d'orientation budgétaire peut avoir lieu lors de la séance d'adoption du budget primitif (mais préalablement à son adoption) (point VIII de l'article 4 de l'ordonnance).**

Le Conseil Municipal doit en prendre acte par une délibération spécifique faisant l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 ajoute de nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante.

Le débat permet :

- d'être informé sur la situation financière de la Commune
- de discuter les orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif
- d'analyser les programmes d'investissement.

## **I – SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES**

### **1 - Contexte général bouleversé**

L'année 2020 ne sera pas une année comme les autres. L'épidémie du COVID-19 est venue bouleverser le monde économique et toutes les prévisions faites avant le mois de mars ont été balayées.

\* Là où l'on prévoyait une croissance aux alentours de 1,2%, on attend désormais un PIB en baisse de + de 8%.

\*Là où l'on imaginait une maîtrise de la dette, elle atteindra 115% du PIB du fait du plan d'urgence de + de 100 milliards légitimement décidé par le gouvernement.

\*Quant au déficit public, il atteindra 9% du PIB.

Jamais la France n'a connu un tel choc depuis la seconde guerre mondiale.

\* Enfin, pour l'inflation, l'estimation initiale était de 1,1% pour 2019.

Dans ce contexte bouleversé, la Loi de Finances initiale a prévu la stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement, ainsi que le maintien de la suppression progressive de la taxe d'habitation. Néanmoins, la situation reste instable au point que le gouvernement, conscient des difficultés rencontrées par les communes, a décidé de suspendre pour l'année 2020 le contrat dit « Cahors » qui imposait, aux collectivités de + de 60 millions d'euros de budget de fonctionnement, de ne les augmenter que de 1,2% par an.

### **2 – Un contexte local inédit**

Si le gouvernement a mis le patriotisme économique au cœur de sa stratégie, la priorité sanitaire étant incontournable, les collectivités ont, elles aussi, dû mettre en place un patriotisme local pour s'armer et s'adapter face à la crise du COVID-19.

\* Les conséquences de la crise épidémique :

La lutte contre le COVID-19 a conduit la commune à procéder, sans tarder, à un certain nombre d'investissements :

- achats de masques alternatifs, chirurgicaux et FFP2 en nombre
- mise à disposition de gel hydro alcoolique
- montage d'une structure de diagnostic du COVID-19
- Accueil des SDF

A ces coûts directs, se sont ajoutés des coûts indirects extrêmement importants tels qu'une diminution significative des recettes communales liées à la baisse des droits de mutations ou aux prélèvements liés à l'activité du casino, dans la mesure où l'activité a été interrompue deux mois dans le premier cas, et n'a pas repris dans le second.

Enfin, des décisions volontaristes ont été annoncées et doivent être prises permettant aux Hyérois de passer, avec le moins de conséquences possibles, les difficultés liées à la crise :

- exonération totale des droits d'occupation du Domaine public 2020
- annulation des loyers communaux de Mars à Mai
- prime accordée au personnel communal exposé pendant le confinement
- gratuité de la cantine et des parkings publics aériens jusqu'à fin juin
- organisation matérielle des locaux pour les élèves dans les écoles
- enfin, la réouverture des plages a mobilisé des moyens en matériels et personnels.

Il est vrai que la crise a également provoqué l'annulation d'un nombre important de manifestations, ce qui devrait conduire, de ce point de vue, à quelques économies.

Néanmoins, dans le souci de soutenir les acteurs, culturels notamment, les subventions promises ont souvent été maintenues, et les ajustements nécessaires auront lieu en 2021.

Chacun comprendra que l'ensemble de ces dispositions, et des dispositions à venir, aura pour principal effet de réduire les recettes de fonctionnement et d'accroître les dépenses de fonctionnement de la commune.

\* \* \* \* \*

Rien ne permet, avec certitude, d'affirmer que la crise est passée et, en conséquence, une veille sanitaire active et une sensibilité maintenue aux problèmes économiques locaux restent de mise. On peut même ajouter que pour contribuer à la reprise de l'activité économique locale, il est souhaitable de maintenir un niveau d'investissement élevé.

En toute hypothèse, la bonne situation financière de la Commune permettra, comme cela figure en conclusion, de mener une action respectueuse d'une gestion budgétaire rigoureuse.

### 3 - HYERES : Situation en 2019 et vision rétrospective

#### 3.1 – FONCTIONNEMENT

##### 3.1.1. Les grandes masses de fonctionnement

En milliers d'Euros

LIBELLE	2014	Evol. %	2015	Evol. %	2016	Evol. %	2017	Evol. %	2018	Evol. %	2019
<b>Dépenses de fonctionnement</b>											
Divers (provisions)	50		387		100		100		100		400
011 - Charges à caractère général	24 935	-3.36	24 096	-4.34	23 051	-26.48	16 947	-3.16	16 411	-19.44	13 221
012 - Charges de personnel et frais	42 632	8.42	46 223	0.07	46 254	0.26	46 372	-2.10	45 397	-19.37	36 605
014 - Atténuation de produit	1 894	4.58	1 981	9.37	2 166	-91.97	174		4 279	9.72	4 695
65 - Autres charges de gestion (reste)	698	-4.09	669	-3.05	649	-4.99	617	-0.28	615	-1.55	605
655 - Contingents obligatoires	4 018	0.89	4 054	-1.47	3 994	-5.72	3 766	-85.87	532	-0.58	529
657 - Subventions	7 649	-31.47	5 242	12.39	5 891	6.05	6 248	-1.40	6 160	-1.45	6 070
6574 - Subventions aux associations	3 784	-14.95	3 218	-2.37	3 142	-5.01	2 985	-3.82	2 871	1.15	2 904
66 - Charges financières	1 029	-12.84	897	-8.34	822	-10.98	732	-13.43	633	27.24	806
67 - Charges exceptionnelles	292	-41.63	171	-60.74	67	190.51	195	798.20	1 748	-80.64	338
<b>Total D.R.F.</b>	<b>86 982</b>	<b>-0.05</b>	<b>86 937</b>	<b>-0.92</b>	<b>86 136</b>	<b>-9.29</b>	<b>78 135</b>	<b>0.78</b>	<b>78 747</b>	<b>-15.97</b>	<b>66 173</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>											
Divers (provisions)	60		94		144		66		910		342
013 - Atténuation de charges	82	-15.47	69	51.16	104	-46.02	56	20.55	68	-22.68	53
70 - Ventes de produits	6 647	1.84	6 770	4.19	7 053	-15.02	5 994	206.84	18 393	-60.15	7 329
731 - contributions directes	38 905	9.98	42 787	2.21	43 732	0.64	44 014	-0.94	43 600	-1.43	42 975
autres impôts et taxes	28 460	3.18	29 365	1.15	29 703	-23.43	22 745	-52.59	10 782	4.65	11 283
741 - dotation globale de fonct.	12 871	-14.31	11 030	-17.39	9 112	-8.72	8 317	-1.10	8 226	0.40	8 258
autres dotations	4 741	17.38	5 565	-0.68	5 527	4.04	5 750	-15.46	4 862	0.45	4 883
75 - Autres produits de gestion	1 397	-19.62	1 123	-6.86	1 046	2.40	1 071	-2.77	1 041	5.59	1 099
76 - Produits financiers	18	35.87	24	-37.38	15	-28.06	11				
77 - Produits exceptionnels	321	171.22	871	-62.93	323	29.97	420	18.04	495	-47.26	261
<b>S/Total R.R.F. (hors cessions)</b>	<b>93 501</b>	<b>4.49</b>	<b>97 697</b>	<b>-0.96</b>	<b>96 760</b>	<b>-8.59</b>	<b>88 444</b>	<b>-0.08</b>	<b>88 376</b>	<b>-13.46</b>	<b>76 484</b>
775 - Ventes immobilisations	6 112	3.90	6 350	-23.75	4 842	244.18	16 664	-63.33	6 110		2 527
<b>Total R.R.F.</b>	<b>99 613</b>	<b>4.45</b>	<b>104 047</b>	<b>-2.35</b>	<b>101 602</b>	<b>3.45</b>	<b>105 109</b>	<b>-10.11</b>	<b>94 487</b>	<b>-16.38</b>	<b>79 011</b>
<b>Epargne brute (hors cessions)</b>	<b>6 520</b>		<b>10 759</b>		<b>10 623</b>		<b>10 310</b>		<b>9 630</b>		<b>10 311</b>
<b>Epargne nette (hors cessions)</b>	<b>4 218</b>		<b>8 382</b>		<b>8 185</b>		<b>6 785</b>		<b>7 164</b>		<b>6 660</b>

En 2019, la poursuite des efforts engagés depuis 2014 permet de maintenir un niveau d'épargne très satisfaisant.

### 3.1.2 La Structure des dépenses

#### - Les charges de personnel (chapitre 012)

Les dépenses de personnel représentent environ la moitié du budget de fonctionnement de la Ville. Ces charges évoluent dans un cadre contraint sur le plan national et sous l'effet "glissement-veillesse-technicité" lié à la "pyramide des âges" des effectifs.

Malgré les augmentations mécaniques, la politique de modération salariale sera poursuivie avec le non remplacement de plusieurs départs à la retraite, la maîtrise des emplois saisonniers et celle des heures supplémentaires.

En 2019, 205 personnes (sur emploi permanent ou en CDD) ont été concernées par le transfert de compétences soit par transfert direct soit par mise à disposition.

Les rémunérations perçues par l'ensemble du personnel en 2019, s'élèvent à environ 25,43 M € bruts, somme répartie pour 91,56 % sur les agents titulaires (23,28 M €) et 8,44 % sur les non-titulaires (env. 2,15 M €).

Les heures supplémentaires représentent environ 439 520 €, soit 1,73 % des rémunérations versées.

Les compléments de rémunérations en NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) pour les titulaires s'élèvent à 174 777 € bruts (0,68 % des rémunérations versées), alors que les primes et indemnités représentent une moyenne de 20,85 % des salaires bruts des agents (env. 5,30 M €). Les autres éléments légaux de paie comme l'indemnité de résidence ou le supplément familial de traitement pour un total de 835 782 M €, complètent enfin cette ventilation des sommes versées.

#### Evolution des effectifs (au 31 décembre)

Au 31 décembre 2019, les effectifs s'élèvent à 803.

<b>Filières</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Administrative	314	317	304	262
Culturelle	26	26	25	25
Technique	505	466	452	275
Sanitaire et sociale	53	53	49	44
Sportive	37	37	34	30
Police municipale	73	70	69	73
Animation	98	97	100	94
<b>Total</b>	<b>1106</b>	<b>1066</b>	<b>1033</b>	<b>803</b>

Les effectifs baissent de 18% entre 2018 et 2019, baisse principalement consécutive aux transferts de personnel de la commune à la Métropole T.P.M. au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Hors transfert de compétences, cette baisse est de 2,42%.

Les agents de catégorie A représentent 6,1% du personnel, la catégorie B 12,2% portant ainsi l'encadrement du personnel à 18,3% de l'ensemble des effectifs, la part des agents de catégorie C et assimilés étant de 81,7%.

En 2019, il a été fait appel au dispositif du Service Civique (12 contrats à des dates d'engagement différentes) sur des thématiques particulières. La durée de l'engagement est fonction de la nature de la mission et varie de 6 à 12 mois sans fractionnement.

Il est prévu l'attribution d'une indemnité de base de 473,04 euros versée directement au volontaire par l'Etat et d'une allocation complémentaire de 107,68 euros au titre des frais de subsistance à la charge de la collectivité. Il est prévu de maintenir le recours à ce dispositif.

L'accord de 2016 sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des fonctionnaires (PPCR) prévoit une rénovation profonde des carrières et des rémunérations. Cela s'est traduit à compter du 1er janvier 2017 par une revalorisation indiciaire des catégories A, B et C conjuguée à un transfert de montant de primes en points d'indice. L'ensemble de ces mesures impactent non seulement la rémunération principale mais également les contributions employeurs telles que les cotisations retraites et URSSAF. Ce dispositif s'étend progressivement jusqu'à 2021.

#### Evolution du nombre d'agents à temps partiel

La durée hebdomadaire de base des agents municipaux est fixée à 35h principalement réparties sur 5 jours soit 7h00 par jour. Un certain nombre d'entre eux ont opté pour un temps partiel qui se décompose de la manière suivante :

<b>Quotité temps de travail</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
90%	26	<b>30</b>	32	29
80%	71	<b>80</b>	77	70
70%	2	<b>1</b>	1	1
60%	6	<b>3</b>	6	6
50%	13	<b>10</b>	15	9
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>124</b>	<b>131</b>	<b>115</b>

Les 115 agents à temps partiel en 2019 représentant environ 90,90 Equivalent Temps Plein (ETP).

#### **- Les charges à caractère général** (chapitre 011)

En 2019, elles ont continué à décroître à périmètre constant grâce à la poursuite des efforts engagés par les services municipaux, tout en préservant la qualité des services rendus.

**- Les subventions aux associations** restent sensiblement au même niveau qu'en 2018.

**- Les intérêts de la dette**, (pas d'emprunt nouveau) sont néanmoins plus élevés qu'en 2018 en raison de paiement de pénalités pour remboursement anticipé d'emprunts pour 268 000€.

### 3.1.3 La structure des recettes

#### - Dotation Globale de Fonctionnement

Dotation forfaitaire	montant	différence sur la période
dotation forfaitaire 2002	11 159 958	
dotation forfaitaire 2007	11 906 379	
<b>TOTAL DGF période 2002-2007</b>	<b>69 056 423</b>	<b>746 421</b>
<b>Evolution année 2007 par rapport à année 2002</b>		<b>6.69%</b>

dotation forfaitaire 2008	12 040 113	
dotation forfaitaire 2013	12 126 865	
<b>TOTAL DGF période 2008-2013</b>	<b>73 491 979</b>	<b>86 752</b>
<b>Evolution année 2013 par rapport à année 2008</b>		<b>0.72%</b>

dotation forfaitaire 2014	11 392 523	
dotation forfaitaire 2019	6 729 791	
<b>TOTAL DGF période 2014-2019</b>	<b>49 481 833</b>	<b>-4 662 732</b>
<b>Evolution année 2019 par rapport à année 2014</b>		<b>--40.93%</b>

#### - Taux d'imposition

ANNEE	Taxe d'Habitation	Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti
Année 2002	13.89 %	18.39 %	65.00 %
Année 2007	14.65 %	19.41 %	68.58 %
<b>Evolution moyenne des 3 taxes année 2007 par rapport à année 2002</b>	<b>5.51%</b>		

Année 2008	16.23 %	21.50 %	75.98 %
Année 2013	17.18 %	22.76 %	80.43 %
<b>Evolution moyenne des 3 taxes année 2013 par rapport à année 2008</b>	<b>5.86%</b>		

Année 2014	17.18 %	22.76 %	80.43 %
Année 2019	17.47 %	21.76 %	76.88 %
<b>Evolution moyenne des 3 taxes année 2019 par rapport à année 2014</b>	<b>-2.37%</b>		



### - Autres recettes habituelles:

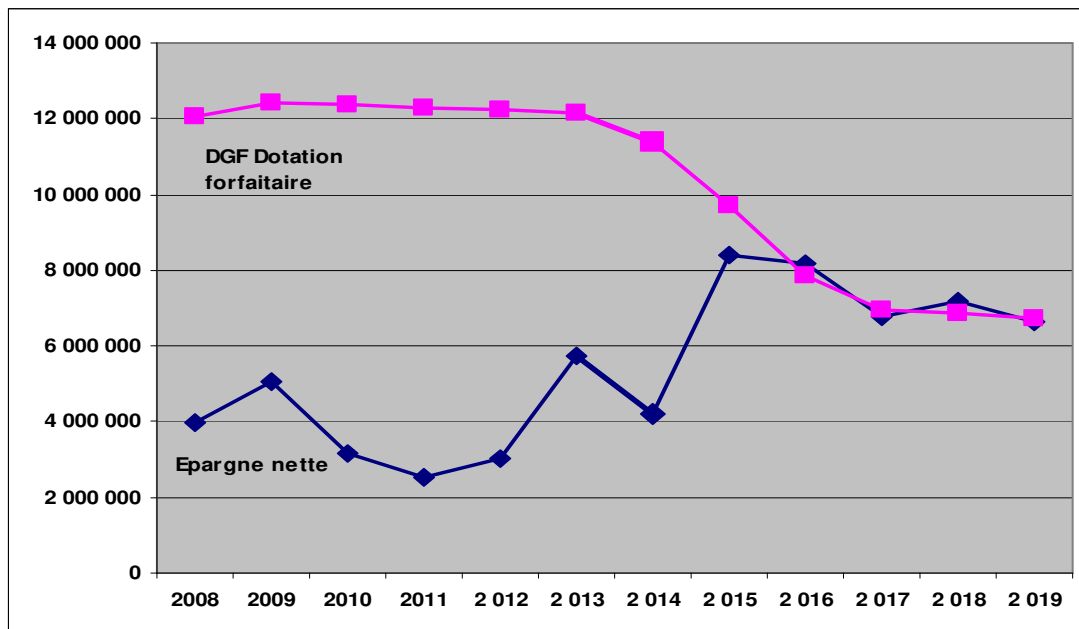
- Droits de mutation très dynamique (5,1M€) en 2019
  - Produits des jeux du Casino pour 2,15 M€ en 2019
  - Vente des baux emphytéotiques en augmentation continue
  - Ventes conjoncturelles en 2017 (ex : Centre Formation Apprentis, cuisine centrale, terrain Gare des Salins) et en 2018 (terrain La Maunière, ancien commissariat Gallieni)
- Toutefois en 2019, les ventes réalisées pour 2,5 M€ concernent uniquement des baux emphytéotiques classiques.

## **3.2 – INVESTISSEMENT**

### **3.2.1 - Financement des équipements 2008-2019**

En milliers d'Euros

<b>LIBELLE</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>EQUIPEMENTS REALISES</b>												
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>14 390</b>	<b>12 467</b>	<b>18 612</b>	<b>14 954</b>	<b>16 248</b>	<b>23 127</b>	<b>12 840</b>	<b>16 868</b>	<b>17 856</b>	<b>20 221</b>	<b>16 487</b>	<b>22 947</b>
<b>RESSOURCES</b>												
<b>Emprunt</b>	<b>2 810</b>	<b>2 300</b>	<b>6 632</b>	<b>7 000</b>	<b>2 000</b>	<b>7 200</b>	<b>0</b>	<b>2 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Ressources propres</b>	<b>7 186</b>	<b>5 986</b>	<b>8 196</b>	<b>5 590</b>	<b>11 232</b>	<b>12 430</b>	<b>10 185</b>	<b>11 998</b>	<b>15 109</b>	<b>17 323</b>	<b>13 727</b>	<b>21 008</b>
Dont épargne nette (hors cessions)	3 958	5 071	3 146	2 518	3 046	5 757	4 218	8 382	8 185	6 785	7 164	6 660
produits des cessions d'immo.(cpte 775)	871	1 983	1 075	495	2 273	4 070	6 112	6 350	4 842	16 664	6 110	2 527
dotations (chap10 hors 1068)	3 742	2 923	4 003	2 565	2 247	2 787	3 245	2 620	2 617	2 734	3 367	2 155
solde rec. et dép. diverses	-1 989	-3 213	-1 424	29	3 439	-63	-1 400	31	-214	-4 067	7 664	47
Financement sur excédent (ou besoin d'emprunt)	604	-777	1 396	-17	227	-121	-1 990	-5 385	-322	-4 794	-10 578	9 620
<b>Subvention d'investissement</b>	<b>4 394</b>	<b>4 180</b>	<b>3 784</b>	<b>2 364</b>	<b>3 016</b>	<b>3 497</b>	<b>2 654</b>	<b>2 370</b>	<b>2 748</b>	<b>2 898</b>	<b>2 761</b>	<b>1 939</b>
<b>Ressources définitives</b>	<b>11 580</b>	<b>10 167</b>	<b>11 980</b>	<b>7 954</b>	<b>14 248</b>	<b>15 927</b>	<b>12 840</b>	<b>14 368</b>	<b>17 856</b>	<b>20 221</b>	<b>16 487</b>	<b>22 947</b>
<b>FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS</b>												
Part des ressources définitives	80.48 %	76.98 %	64.33 %	53.06 %	86.71 %	68.87%	100.00 %	85.18%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Part de l'emprunt	19.52 %	23.02 %	35.67 %	46.94 %	13.29 %	31.13%	0.00 %	14.82%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%



### 3.2.2-Situation des autorisations de programme et crédits de paiement au 31/12/2019

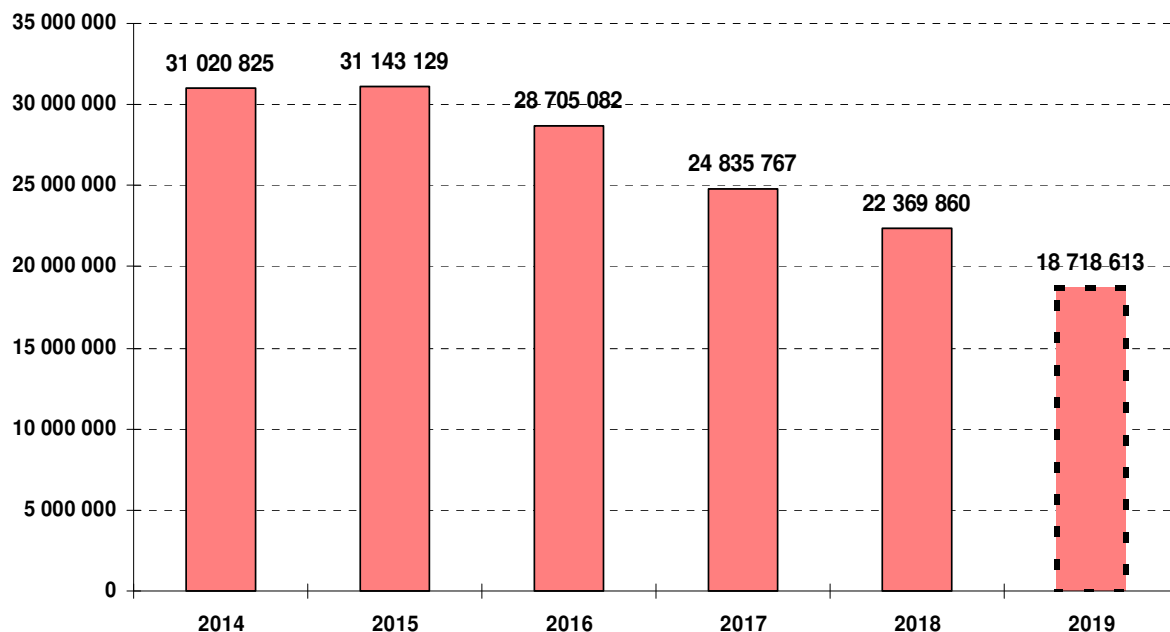
N° ou intitulé de l' AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement BP 2019	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N (1)	Restes à financer (exercices au-delà de N)
<b>0701 -Collégiale Saint-Paul</b>	1 300 660.32	0.00	1 300 660.32	941 468.32	359 192.00	197 241.84	161 950.16
Financement attribué (subventions Etat, Département...)			398 604.00				
<b>1601- Musée des cultures et du paysage</b>	5 122 887.16	422 000.00	5 544 887.16	881 395.16	4 663 492.00	2 619 636.90	2 043 855.10
Financement attribué (subventions CRET, Département...)			2 324 001.00				
<b>1602- Restauration site archéologique d'Olbia</b>	867 778.63	0.00	867 778.63	21 602.63	300 000.00	3 870.00	842 306.00
Financement attribué (subventions Etat ; Région, Département...)			377 000.00				
<b>1701- Réhabilitation base nautique</b>	2 440 000.00	208 000.00	2 648 000.00	966 988.48	1 681 011.52	1 406 387.57	274 623.95
Financement attribué (subvention CRET)			245 000.00				
<b>1702- Maison du Commandant à Porquerolles</b>	1 775 000.00	90 000.00	1 865 000.00	853 590.16	1 011 409.84	870 889.59	140 520.25
Financement attribué (subventions CRET, Département...)			537 500.00				
<b>1801- Conduite d'opération relative à la définition et la réalisation des équipements publics du secteur des Rougières</b>	60 000.00	0.00	60 000.00	0.00	60 000.00	10 979.46	49 020.54
Financement attribué (subventions Département...)			0.00				

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

Le financement des équipements a été réalisé par les ressources propres de la commune et sans emprunt mais également par les aides des partenaires institutionnels.

### **3.2.3 - Encours de dette au 31/12/2019**



Le ratio de désendettement, c'est-à-dire l'encours de la dette exprimé en années d'autofinancement, est égal à 1.82 au 31 décembre 2019 contre 2.32 au 31 décembre 2018 démontrant un endettement maîtrisé (ratio de « bonne santé financière » inférieure à 10 ans). L'encours de dette par habitant est donc modéré puisqu'il se situe au 31 décembre 2019 à seulement 330 €, quand le ratio des villes de notre strate est à 1 384€.

Il existe 16 emprunts sur le budget principal de la ville, dont :

- 11 à taux fixe
- 5 à taux variable indexés sur l'Euribor 3M (4)  
sur l'Euribor 12M (1)

Ce qui représente 51% d'emprunts à taux fixe et 49% d'emprunts à taux variable.

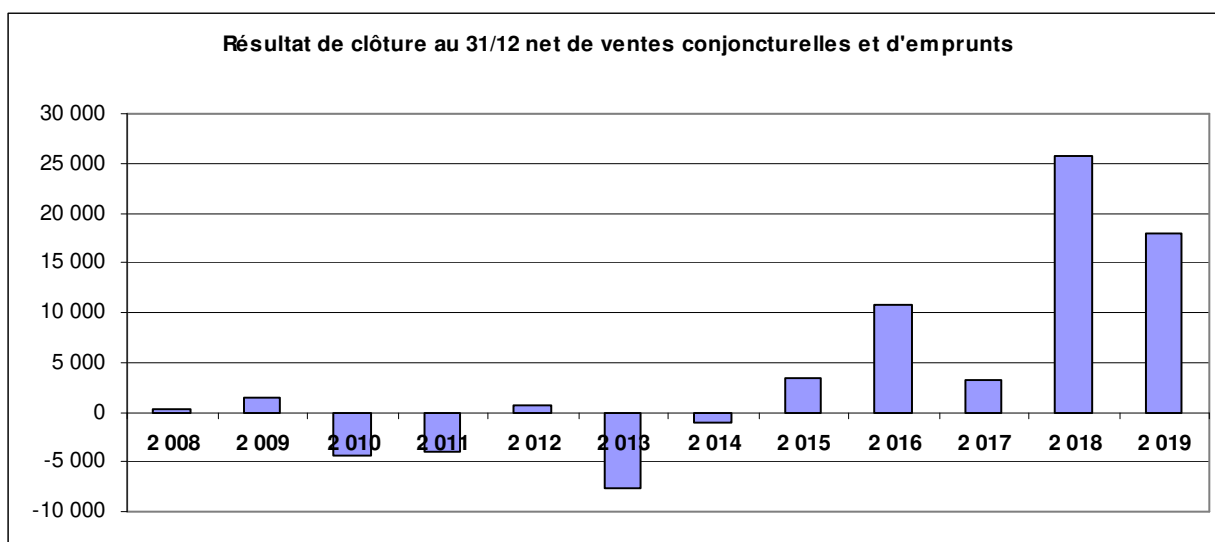
Le taux moyen de la dette sur la ville est de 2,50% avec une durée de vie résiduelle de 8 ans.

Avec la charte de bonne conduite dite charte Gissler, 15 emprunts sont classés en 1A et 1 emprunt est classé en 1B. Selon la classification, ce sont les emprunts les moins risqués.

### 3.2.4 - Résultat de clôture

En milliers d'Euros

<b>RÉSULTAT DE CLOTURE</b>	<b>2 008</b>	<b>2 009</b>	<b>2 010</b>	<b>2 011</b>	<b>2 012</b>	<b>2 013</b>	<b>2 014</b>	<b>2 015</b>	<b>2 016</b>	<b>2 017</b>	<b>2 018</b>	<b>2 019</b>
<b>Résultat de clôture au 31/12</b>	<b>3 065</b>	<b>4 337</b>	<b>2 941</b>	<b>2 958</b>	<b>2 749</b>	<b>2 887</b>	<b>4 877</b>	<b>10 227</b>	<b>10 697</b>	<b>15 491</b>	<b>27 600</b>	<b>17 980</b>
<i>Ventes conjoncturelles</i>		486	593			3 315	6 000	4 262		12 260	1 790	0
<b>Résultat de clôture au 31/12 net de ventes exceptionnelles</b>	<b>3 065</b>	<b>3 851</b>	<b>2 349</b>	<b>2 958</b>	<b>2 749</b>	<b>-428</b>	<b>-1 123</b>	<b>5 965</b>	<b>10 697</b>	<b>3 231</b>	<b>25 810</b>	<b>17 980</b>
<i>Emprunts</i>	2 810	2 300	6 632	7 000	2 000	7 200		2 500				
<b>Résultat de clôture au 31/12 net de ventes exceptionnelles et d'emprunts</b>	<b>255</b>	<b>1 551</b>	<b>-4 284</b>	<b>-4 042</b>	<b>749</b>	<b>-7 628</b>	<b>-1 123</b>	<b>3 465</b>	<b>10 697</b>	<b>3 231</b>	<b>25 810</b>	<b>17 980</b>



## **II ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

La situation fin 2019 traduit une très bonne santé financière de la Commune.

### **2.1 Dépenses de fonctionnement**

#### **- les charges de personnel** (chapitre 012)

En 2020, les frais de personnel s'établiront à 37 524 854 €.

Les dépenses de personnel représentent environ la moitié du budget de fonctionnement de la Ville. Ces charges évoluent dans un cadre contraint sur le plan national et sous l'effet "glissement- vieillesse-technicité", GVT, lié à la "pyramide des âges" des effectifs.

Le GVT peut être évalué à 2,36 % de la masse salariale pour l'année 2020.

L'effectif permanent au 1<sup>er</sup> janvier 2020 au regard des divers départs est de 802 agents.

En 2020, 27 départs à la retraite sont prévus. Excepté les postes très qualifiés ne pouvant être pourvus par un redéploiement en interne ou pour les services sanctuarisés tel que la sécurité, les départs ne donneront pas lieu à remplacement systématique.

#### **Répartition des effectifs par filière au 1<sup>er</sup> janvier**

<b>Filières</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Administrative	272	264
Culturelle	25	25
Technique	265	276
Sanitaire et sociale	48	42
Sportive	34	30
Police municipale	69	73
Animation	100	92
<b>Total</b>	<b>813</b>	<b>802</b>

En 2020, il est également prévu de faire appel au dispositif du Service Civique (10 contrats).

#### **- les charges à caractère général** (chapitre 011)

Elles restent maintenues du fait d'une gestion rigoureuse, elles s'élèveront à 13,89 M€. On doit noter que ces charges intégreront une augmentation conséquente liée au dépenses induites par la crise épidémique estimées en mai aux alentours de 560 000€) avec l'achat des masques et autres équipements, les frais de nettoyage des bâtiments, et à l'actualisation récurrente du coût des marchés.

#### **- les atténuations de produits** (chapitre 014)

Sur ce chapitre, outre l'Attribution de Compensation versée à MTPM, pèsera le prélèvement de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) qui sera en diminution pour 2020.

#### **- les subventions**

Maintien de l'aide aux associations à un niveau comparable aux années précédentes.

## **- les intérêts de la dette** (chapitre 66)

Les frais financiers diminueront encore cette année de 18% (437 256€ prévus en 2020 par rapport à 537 310 € mandatés en 2019 (hors frais de pénalités pour remboursement anticipé d'emprunts réglés en 2019 pour 268 628 €).

## **2.2 Recettes de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement 2020 devraient être de 71,9 M€ (hors résultat reporté de fonctionnement). La comparaison avec les années précédentes est difficile du fait du transfert des compétences à la Métropole. La crise épidémique impacte fortement la prévision des recettes 2020 à la baisse estimée à 3 millions d'euros.

## **- Les produits des services et du domaine et de gestion courante (chapitres 70 et 75)**

Ils se situeront à 7 M€ environ.

En baisse par rapport à 2019 liés aux conséquences de la crise épidémique (fermeture de la piscine, de la restauration scolaire et activités périscolaires et culturelles, annulation des locations de structures communales).

## **- Impôts et taxes (chapitre 73)**

\*Les autres recettes (hors fiscalité) seront :

- la Dotation de Solidarité Communautaire maintenue à 0,73M€, malgré le transfert de compétences
- la taxe sur l'électricité : 1,36 M€
- la taxe additionnelle sur les droits de mutation : 3.6 M€ quasiment identique au BP 2019 mais en forte baisse par rapport au réalisé 2019 (5,18M€), en raison des conséquences de la crise épidémique.
- le produit des jeux du Casino : 1 M€ en forte baisse par rapport à 2019, en raison des conséquences de la crise épidémique.
- les droits de place : 293 000 en forte baisse en raison des conséquences de l'épidémie (marché et exonération totale pour l'année 2020 des redevances pour les terrasses, étalages).

\*Fiscalité locale

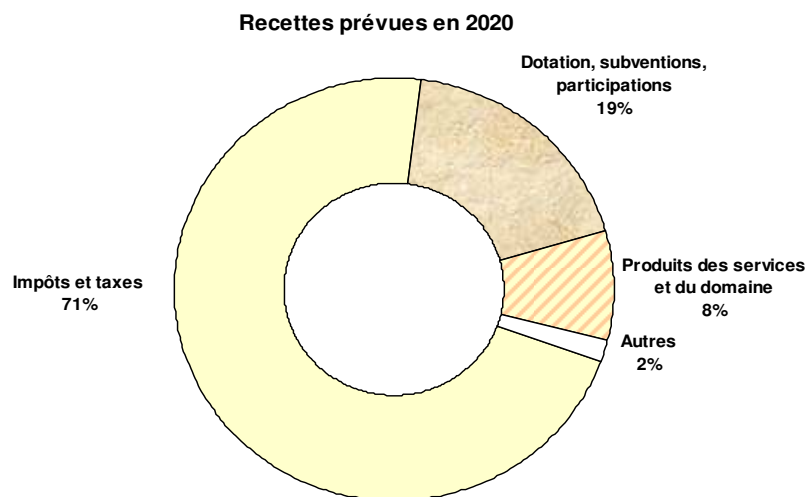
Il est à noter que les bases d'imposition 2020 définies par les services fiscaux connaîtront une augmentation de 1,2% pour les taxes foncières et pour la TH concernant les résidences secondaires et de 0,9% uniquement pour la TH concernant les résidences principales.

Pour 2020, il sera proposé le maintien des taux d'imposition adoptés en 2019 pour le foncier bâti et le foncier non bâti ; il est rappelé que le taux de TH est figé par l'ETAT en 2020 à son niveau de l'année 2019.

## **.- Dotations, subventions (chapitre 74)**

Ce chapitre se maintient en 2020 à un niveau légèrement au dessus du BP 2019 avec un montant de 13,46M€.

La dotation forfaitaire de la DGF est très légèrement à la hausse (+0.94) et la dotation nationale de péréquation progresse par rapport à 2019 (+215 139€).



### **2.3 Dépenses d'investissement :**

Des investissements importants seront réalisés en 2020 sur la Ville d'Hyères, directement par la Commune ou par l'intermédiaire de MTPM.

- Les dépenses relevant des compétences purement communales s'élèveront à 24,3M€ :

- ▶ Bâtiments administratifs et scolaires,
- ▶ Musée des cultures et du paysage,
- ▶ Réhabilitation et extension du Skate Park,
- ▶ Travaux stade André Véran,
- ▶ Création de la Maison du Terroir
- ▶ Equipement pour les personnes à mobilité réduite,
- ▶ Continuité de la lutte contre les moustiques avec l'installation de captureurs,
- ▶ Acquisition de locaux dépendant du complexe « la Coupole »
- ▶ Concession d'aménagement cœur de ville (aide aux propriétaires, devantures commerciales...).

Ces investissements seront financés grâce notamment à une forte épargne.

- Les dépenses relevant de la Métropole seront ventilées comme suit :

Au titre de l'antenne d'Hyères au sens large 9,4 M€ (pour une attribution de compensation d'investissement de 7,13M€) :

- ▶ Place Saint Pierre à Giens,
- ▶ Requalification la Blocarde,
- ▶ Requalification des Maurels,
- ▶ Travaux d'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite en centre ville,
- ▶ Création d'une voie verte Avenue Ritondale,
- ▶ Régénération de la pinède Avenue du Levant,
- ▶ Rénovation du chemin de Père Eternel,
- ▶ Rénovation du chemin de Pellegrino,
- ▶ Rénovation du chemin de Plan du pont,
- ▶ Aménagement de l'entrée des Salins,
- ▶ Rénovation de l'Avenue Paul Long,
- ▶ Equipements publics Vieille Ville...

Dépenses reconnues d'intérêt métropolitain :

- ▶ Avenue Decugis 1,7 M€

## **2.4 Recettes d'investissement :**

Les recettes d'investissement du budget communal seront constituées de :

- 1,43 M€ de subventions d'investissement (Etat, Région, Département du Var, Métropole TPM),
- 2 M€ de produit de cessions prévues,
- 2,15 M€ constitués par le FCTVA pour 1,9 M€ et la taxe d'aménagement pour 0.25M€,
- 2,17 M€ de remboursement par la Métropole de dépenses de participations diverses liées à la convention d'aménagement avec V.A.D,
- prélèvement sur la section de fonctionnement d'environ 19 M€.

Aucun emprunt ne sera mobilisé.

## **2.5 Conclusion**

Les orientations budgétaires de la commune que l'on vient de décrire n'ont été possibles que du fait de sa bonne santé financière.

Ainsi, les dépenses supplémentaires liées aux actions menées et les pertes de recettes engendrées par la crise épidémique pourront être supportées sans augmentation d'impôts, sans augmentation de la dette et sans remettre en cause le programme des investissements préalablement engagé, et cela tout en conservant une épargne significative.

Néanmoins, cette année restera une année exceptionnelle qui se traduira notamment par une baisse très conjoncturelle du prélèvement en fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement. Il s'agit d'une évolution d'adaptation, et on devrait retrouver, dès 2021 (si l'épidémie a disparu) le niveau habituel des différentes variables financières.

**Les principales orientations pour le Budget Primitif 2020 sont donc les suivantes :**

- 1) Maintien des taux d'imposition,**
- 2) Maîtrise des dépenses de fonctionnement (charges de personnel, charges à caractère général) en dépit des coûts induits par la crise du CORONAVIRUS,**
- 3) Encours de la dette en diminution (niveau de dette très faible),**
- 4) Maintien d'un Autofinancement significatif,**
- 5) Investissement maintenu à un bon niveau sur Hyères,**
- 6) Financement des investissements sans emprunt,**
- 7) Maintien d'une épargne de précaution utile pour se prémunir des nouvelles incertitudes face à l'avenir.**